

Mails adressés par J.P., technicien d'Unité d'Intervention, à sa hiérarchie, les 26 et 28 septembre 2012

Premier mail :

" Bonjour ,

Hier, mardi 25 septembre, je devais produire une liaison 4 paires pour Production impossible car la POI n'était pas conforme (la paire 4 étant isolée sur un nouveau PC ne comportant que 4 paires). Tout l'après midi, nous avons fait de notre mieux, mon collègue et moi, pour éviter un Problème cable, sans résultat. J'ai prévenu X . de ce dysfonctionnement et sa réponse, a été de me supprimer du plan de charge hier apres midi comme si je n'avais pas été présent ce jour-là.

L'étonnement passé, j'en ai fait part à X.

Cette décision m'a profondément affectée sur plusieurs points:

1 / Mon travail de l'après midi n'a pas été pris en compte.

2 / Mon efficacité de l'après midi a été réduite à néant.

3 / Mes heures produites ont été réduites à néant.

4 / Mon implication quotidienne n'est pas ou plus reconnue.

5 / Si cette situation se produit plusieurs fois dans le mois, je devrai justifier des absences fictives involontaires de ma part tout en étant bien présent sur mon lieu de travail ces jour-là.

6 / Si cette situation se produit plusieurs fois pour d'autre collègues, France Telecom pourra supprimer sans problème un ou deux postes en intervention.

7 / J'ai été balayé d'un simple coup de clic, à 57 ans, moi qui croyait naïvement que l'entreprise avait encore de la considération pour ses collaborateurs depuis des évènements récents.

8 / Je ne comprends pas, je ne comprends pas, je ne comprends pas, je ne comprends plus...

Bonne journée,

Jean-Pierre

Second mail :

Bonjour,

Merci d'avoir pris contact au téléphone avec moi pour me rassurer et m'expliquer les raisons de cette décision que je ne comprends toujours pas. Pour résumer et si j'ai bien compris, tu m'as confirmé que les dysfonctionnements en matière d'échec de production ou de répétition de dérangement étaient suivis à la loupe par nos dirigeants ce que je conçois tout à fait. Je suis le premier désolé et en colère quand une intervention se conclue par un échec même si, je peux te l'assurer, je mets tout en œuvre pour parvenir à un résultat positif. Sur ce cas précis, pour que les chiffres et les indicateurs de l'UI soient bons, on m'a sorti du plan de charge en considérant que " c'était comme si j'avais rien fait cet après midi là " .

Du coup, les chiffres de l'UI seront bons et les miens mauvais en terme de présence sur le terrain, d'efficacité et de dossier réalisé.

Ce jour là, j'ai pris une pause méridienne de moins d'une heure, travailler en SR sous la pluie, câbler une réglette ras du sol...etc. mon collègue est témoin, le personnel du client aussi, et mes relevés téléphoniques aussi. Considérant que cette sanction est une erreur, je souhaiterais être réhabilité dans GPC ce jour-là.

Je suis honnête et j'ai du mal à supporter l'injustice. Je travaille, maintenant, la boule au ventre et mes nuits sont cauchemardesques. Je préfère avertir le médecin du travail qui jugera s'il veut me rencontrer ou pas. Personnellement, je le souhaite vivement.

Merci et bonne journée,

Jean-Pierre